

# **RAPPORT ANNUEL 2019**

#### 1. La Commission de surveillance

## A. Composition

<u>Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019</u>: de Gottal Hélène, Loquifer Michèle, Maaroufi Fadila, Peemans Robert (secrétaire), Saint-Ghislain Cécile (CSP Ittre), Steinbach Benoît, Van Humskerken Bernard (CSP Ittre), Vercruysse Bernard (CSP Ittre).

<u>Après le 1<sup>er</sup> septembre 2019</u>: Back Alain (vice-président), Boelpaep Jacques, Coopmans Lucie, de Châtelet Véronique, de Gottal Hélène, Gutierrez Diego, Haillez Martine, Hensmans Philippe, Lequeux Armand (médecin), Loquifer Michèle (président), Maaroufi Fadila, Noirhomme Sébastien, Peemans Robert (secrétaire), Steinbach Benoît, Visart de Bocarme Sophie.

#### **B.** Fonctionnement

## Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

La commission, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'était plus composée que de 4 membres et du secrétaire. 3 membres de la commission d'Ittre sont venus apporter du soutien à Nivelles.

Les visites hebdomadaires ont pu être presque toutes organisées.

## Après le 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

Composée de 15 membres et d'un secrétaire, la CS fonctionne en réalité avec 11 membres qui se relayent pour les tournantes mensuelles de commissaires. Trois membres (anciens) souhaitent prendre un peu de recul et notre médecin ne souhaite intervenir que pour les cas médicaux.

Depuis le mois de septembre, des visites du cellulaire sont organisées 1 fois par semaine auxquelles s'ajoutent les réunions mensuelles de la commission. Les visites du cellulaire sont opérées, comme auparavant, par 2 commissaires du mois.



Lorsque le temps le permet, les commissaires essayent de rencontrer les membres des services concernés par les demandes pour régler, si c'est possible, tout de suite les problèmes soulevés par les détenus. Ceci implique aussi des visites auprès des directrices référentes des détenus.

<u>Difficultés</u>: attentes parfois fort longues pour rencontrer les détenus qui le demandent suite aux mouvements (préaux, un extra qui se déplace dans la prison), aux appels, ou tout simplement parce que les agents ne sont pas en nombre suffisant, distribuent les repas ou sont, eux-mêmes, en heure de repas.

## C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation :

Dans la plupart des cas, la commission est appelée à rencontrer des détenus qui ont déposé un billet de rapport dans la boîte réservée à la Commission. Il arrive aussi que des agents nous sollicitent pour rencontrer des détenus qui ont des difficultés.

Ou encore, parfois, c'est suite à un mail transmis au président de la commission ou au CC.

Nous n'avons pas de chiffres à proposer à ce sujet cette année.

Les demandes sont traitées immédiatement par la visite du service concerné, par les renseignements demandés aux agents présents, par la visite de la direction. Si le temps manque, ce qui arrive assez souvent, les échanges se réalisent par mails.

<u>Difficultés</u>: les réponses n'arrivent pas toujours, ou sont différentes selon le service interpellé, allongeant ainsi le délai de traitement de certaines demandes qui ne présentent aucune difficulté (ex : il a fallu plus de 2 mois pour régler un remplacement de planche de WC, achetée et payée par un détenu).

Jusqu'à présent, il apparaît que la réelle médiation est peu utilisée. L'intervention des commissaires permet surtout d'établir des contacts et le relais là où la communication n'existe pas toujours dans la prison suite au nombre de cas soumis à la direction ou aux services et de relayer des demandes dont les services en question ne sont pas toujours au courant ou de les rappeler.



#### D. La Commission en chiffres:

a. nombre de réunions mensuelles : 10 réunions

b. présence des membres aux réunions mensuelles : une moyenne de 10 membres

c. nombre de visites réalisées : jusque fin août : 30

à partir de septembre : 13

d. nombre de demandes reçues : 1/1 au 31/8 : une centaine comprenant les suivis.

1/9 au 31/12 : 45 plus 13 suivis Il y a eu 5 demandes médicales

e. nombre de médiations réalisées : pas de réelles médiation.

## 2) <u>L'établissement pénitentiaire : prison de Nivelles</u>

### A) Fonctionnement

### Population pénitentiaire

La prison de Nivelles est une prison d'hommes uniquement. Elle est à la fois maison d'arrêt et maison d'exécution de peines. Elle a une capacité de **248 places**, dont plus ou moins **1/3 pour les détenus préventifs**.

Le cellulaire compte 5 ailes. Les cellules sont réparties sur réparties sur 3 niveaux.

Les détenus préventifs et les nouveaux arrivants font, pour les premiers, leur détention dans l'aile 5000 qui leur est réservée et, pour les autres, un passage obligé dans cette même aile qui est également, en son rez de chaussée, une section d'observation.

Le nombre de détenus est moyennement toujours un peu le même, +/- 227 détenus. Il y a eu toutefois une surcharge cette année suite à la fermeture d'une partie de la prison de Forest et de celle de Mons.



Les services administratifs sont de permanence jusqu'à 17h, sauf le greffe qui doit rester ouvert jusqu'à l'arrivée des dernières ordonnances de la chambre du conseil, parfois tardives, puisque Nivelles est aussi une maison d'arrêt. Le WE il y a une permanence de la direction mais il n'y a aucun service administratif présent.

Les portes des cellules sont fermées à 20h, sauf exception pour les avocats (21h).

Nombre de membres de personnel : réflexions d'agents de tous grades rencontrés à l'occasion des visites.

En moyenne sur 169 agents, une centaine travaillent (20-30% d'absents). Le nombre des présents est souvent tellement réduit qu'ils ne peuvent plus manger au mess, ils doivent rester en section.

Un sentiment de solitude se développe. Ils ont aussi le sentiment de devenir des automates (ouvre portes). Ils ne peuvent plus passer du temps à parler avec les détenus.

Les agents ne sont plus formés, ils ne savent pas compter, plus courir !!!, ils faut des femmes, etc ... mais il n'y a plus nécessairement les compétences de base. Des agents sont actuellement engagés sur base du plan Rosetta , donc sans réelle formation (quelques jours).

S'ils sont, lors des pauses, en dessous de 16, ils ne peuvent plus donner de préaux.

La moyenne dans les 5 ailes est d'environ 15-20 agents alors que l'idéal devrait être de 25.

Problème de la sur représentation des femmes qui ne peuvent pas toujours assurer la sécurité dans une aile parce que sont seules. Les autres agents doivent alors venir à la rescousse lors des mouvements. Il y a donc des blocages constants des différentes ailes de la prison.

#### Les conditions de détention

La prison de Nivelles est ancienne (1904). Rénovée et agrandie à partir de 1991, elle a été rouverte en 1998.

Elle comporte, hors bâtiment administratif, 5 ailes en forme de trident et 2 préaux entre les ailes.



Des ateliers et cuisine ont été aménagés sous les ailes et une partie des préaux. Des régimes différents sont d'application dans les différentes ailes, commençant par l'aile 5000, plus stricte et zone d'observation et allant, en fonction de l'évolution personnelle des détenus, vers un régime plus souple et plus communautaire (ouvert) à l'aile 1000, dite l'aile des travailleurs. La prison dispose de vastes ateliers (malheureusement souvent inoccupés, voir travail), de salles polyvalentes et de cours, de salles de body. Chaque étage dispose de 4 douches pour 23 détenus. Les douches sont prises 2x/semaine sauf pour les travailleurs (quotidiennes)

De nombreux problèmes, évacuation des eaux, électricité (il n'y a pas de plan du réseau électrique !!!) (ampérage insuffisant), chauffage, châssis, ...., résultent de l'ancienneté de certaines parties du bâtiment et des économies pratiquées systématiquement par les gouvernements successifs sur les budgets d'entretien.

Le passage obligé par la Régie des Bâtiments pour tous travaux d'amélioration à effectuer allonge souvent leur délai d'exécution de plusieurs années !!!!! (plus de deux ans pour des nouvelles chaudières). La prison, dans son ensemble, n'a pas été chauffée en octobre et décembre lors des premiers grands froids.

Aussi, les <u>caméras de surveillance</u> sont, pour la plupart, hors service, constituant un problème pour la dénonciation de faits de violence tant pour les détenus que pour les agents qui ne savent rien démontrer.

La Régie ne remplace pas les caméras parce qu'un nouveau PCI (poste de commande interne ?) doit être mis en place. QUAND ?????

Pour rappel, de nombreux contacts ont été pris début de l'année 2019 avec l'ancien CC pour avoir son avis sur les possibilités des CSP d'avoir un accès aux images, ce que les prisons refusaient. La réponse a été positive ce que les directions admettent maintenant.

Les toilettes des agents dans certaines ailes ne fonctionnent plus, obligeant les agents à aller dans d'autres ailes et à bloquer momentanément leur propre aile si ils y sont seuls. Rien ne peut être fait vu la vétusté des lieux.



**Evénement marquant et positif :** le téléphone est actuellement installé en cellule. Les prix ont aussi été revus à la baisse par rapport aux prix antérieurs qui sont toujours restés obscurs malgré de nombreuses demandes d'explications de plusieurs commissions.

Actuellement, le prix est de 11 cents la minute c/ 23 cents l'unité de 50'. Les 11 cents seront calculés à la seconde près c/ dès que le téléphone fonctionne, c'est l'unité entière qui est payée, même si on raccroche.

## 1) Biens: <u>Pertes, prohibés</u>:

De nombreuses plaintes de détenus concernent la perte de leurs effets lors des transferts d'une prison à l'autre, transferts qui peuvent être nombreux lorsque les peines sont longues. Les longues peines engendrent aussi une accumulation de biens, souvent des 30 à 40 caisses.

Les mises en caisse devraient se faire toujours en présence du détenu concerné et avec un inventaire précis.

<u>Difficultés</u>: Ce n'est malheureusement pas toujours les cas (ex. détenu en cellule nue). Ou pas assez d'agents pour réaliser des inventaires parfois longs. Par ailleurs, chaque prison a son modèle d'inventaire. Cela ne facilite pas la récupération des objets sollicitée par les détenus. Mais nombreux sont alors dédommagés s'ils ont la preuve de leurs achats. Cela représente parfois un travail fastidieux avec les comptabilités des différentes prisons qui doivent retrouver les objets où ils ont été cantinés.

Aussi, des appareils électriques sont refusés parce que leur ampérage est trop élevé (faut moins de 1500 ampères). Ceux-ci sont alors conservés aux prohibés et le détenu doit cantiner à nouveau l'appareil !!!!

## 2) Etat des lieux : entrée/sortie.

Le registre se trouve dans le bureau du CQ. Permet de vérifier si les plaintes des détenus concernant des objets abîmés sont fondées.



<u>Difficultés</u>: dans les cellules nues, il n'y a pas d'états des lieux à proprement parler, les détenus y entrant souvent en situation de crise.

Les espaces font toutefois l'objet de contrôles quotidiens par le centre et le service technique est avisé des réparations qui doivent être faites.

Malgré ces entretiens, l'état général des cellules nues est déplorable. Un projet de rénovation et de mise en conformité des cellules nues a été introduit auprès de la Régie (Service Appui Bâtiment Sécurité) il y a plus de 5 ans.....

Location des TV, frigos: 16 euros/mois

<u>Difficultés</u>: Le remplacement du système TV qui passe au numérique pose pas mal de problèmes dans une section de la prison, l'aile 5000, aile des détenus préventifs.

Le câblage n'étant pas encore correct, plusieurs détenus n'ont plus qu'une ou deux chaînes, les autres étant très brouillées.

Ils doivent toutefois payer le prix plein, malgré plusieurs demandes de la commission.

- 3) <u>Argent</u>: <u>difficultés</u>: il arrive assez souvent que de l'argent soit versé sur le compte de la prison et que le destinataire ne soit pas clairement identifié.
- 4) <u>Caisse d'entraide des détenus</u>: le détenu dans le besoin reçoit une allocation de 45 euros prélevée sur la CED qui est constituée par le prélèvement d'un pourcentage sur les cantines, les distributeurs qui se trouvent en salle de visite.
- 5) Cantines: elles sont multiples, frais, secs, halal, pâtisserie, ....

<u>Difficultés</u>: de nombreux problèmes sont régulièrement dénoncés par les détenus. Produits peu frais, pas de bénéfice des promotions parce que le catalogue est préparé 6 mois à l'avance, changement de packaging et de poids sans l'équivalent dans le prix, prix constamment dénoncés comme étant trop chers pour une population de personne qui généralement ne sont pas très nanties.



6) <u>Contacts avec l'extérieur</u>: <u>Visites</u>: Les visites se terminent à 17h, mais les avocats peuvent rendre visite à leur client jusqu'à 21.30.

Malgré les difficultés qui résultent de l'absentéisme des agents, il n'y a que rarement des restrictions par rapport aux visites de la famille. Il arrive par contre que celles-ci commencent avec beaucoup de retard.

<u>Difficulté</u>: il n'y a pas d'accès pour les personnes handicapées !!! ce qui implique parfois des obligations de transfert de détenus vers d'autres prisons, mais parfois plus lointaine pour la famille

<u>Téléphone</u> ... voir événement marquant. Le téléphone en cellule permet les contacts à tout moment tant que le détenu dispose d'un crédit. Il ne doit plus faire la file ou attendre qu'un agent accepte de l'envoyer au téléphone de l'aile. C'est une nette amélioration. <u>TV</u>: voir ci dessus.

## 7) <u>Le régime et les activités :</u>

**Travail : Ateliers :** Il y a peu de travail. C'est le Méso qui organise la distribution des contrats entre les prisons. Actuellement il s'agit d'un travail d' »enrackage » d'éprouvettes. Le nombre de détenus travailleurs dans l'atelier est passé de 5 à 20.

25 postes devraient encore être ajoutés. Un maximum de 50 détenus pourront peut être trouver du travail si tous les contrats se réalisent.

<u>Difficultés</u>: Un problème résulte des <u>aménagements des ateliers</u> parfois nécessaires pour obtenir un contrat. Il faut alors passer par la Régie des Bâtiments qui met beaucoup de temps à être opérationnelle. Les contrats sont alors distribués ailleurs.

Vu la liste d'attente, dès qu'un détenu travailleur fait un pas de travers, il perd son travail et se retrouve à la case départ.

Servants: 62 et 19 de réserve



Un autre problème provient du <u>calcul des heures de travail</u> des détenus qui, en fonction du CQ responsable, peut être erroné. Les détenus sont invités à vérifier régulièrement leurs fiches de prestations pour pouvoir à temps contester les erreurs. Un suivi est réalisé à ce sujet pour essayer de faire changer la fiche de paie qui devrait reprendre les détails des heures prestées, ce qui n'est pas le cas actuellement.

**Formations**: Français, calcul, informatique, dessin, ....Assez nombreuses mais dépendantes malheureusement des agents pour y amener les détenus. <u>Difficultés</u>: Les formations ne semblent pas constituer une priorité dans la répartition du travail des agents.

## Magnifique atelier de menuiserie : 7 détenus y participent

**Pour le sport (body) et les préaux**, tous les déplacements des détenus, lorsqu'ils sont plus nombreux, constituent des mouvements pour lesquels des agents doivent être présents.

<u>Difficultés</u>: avec <u>le personnel féminin</u> trop nombreux lors de certaines pauses par rapport à leurs collègues masculins qui doivent se déplacer pour prêter éventuellement main forte lors de mouvements. Les ailes sont alors bloquées. Avec <u>les heures des activités</u> qui changent en fonction de la présence ou nom du quota nécessaire d'agents qui se vérifie au début de la pause.

**Bibliothèque** : <u>difficulté</u> : depuis quelques temps, la bibliothèque communale de Nivelles, qui s'occupe d'alimenter celle de la prison, ne vient plus. Encore une fois le résultat du manque de personnel!

**Cultes et conseillère morale** : <u>difficulté</u> : souvent annulé pour manque d'AP. Pour l'un des représentants, l'excuse de sécurité est utilisée à toutes les sauces et est quelque peu arbitraire.

Ex : le culte catholique a été supprimé 17 fois par manque de personnel en 2019.



8) <u>Les soins de santé</u>: Ceux-ci ont été pris en charge par le médecin de la Commission d'Ittre jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Il n'y a pas eu d'éléments marquants durant l'année 2019 au niveau strictement médical.

<u>Difficultés</u>: changement complet de l'équipe médicale pour on ne sait quelle raison, ce qui a impliqué le départ du médecin qui faisait la permanence du WE ainsi que du dermatologue. Ceux-ci n'ont, aux dernières nouvelles, pas pu être remplacés. A signaler que les détenus préfèrent ne pas se rendre dans les CMC de Bruges, St Gilles et Lantin parce qu'ils estiment que les soins ne sont pas très bons **ET** que cela chamboule toute leur organisation, visites, cantines, contacts avec le SPS, etc.... ce qui est une réalité.

Le WE, les consultations médicales sont exercées par une infirmière présente uniquement le matin de 7.30 à 11.30 h. Elle ne fait que les petits soins et en cas d'urgence, le CQ !!! peut décider de transférer un détenu à l'hôpital.

9) <u>La sécurité, l'ordre et la discipline</u> : fouilles : rappel : les femmes ne peuvent pas être présentes lors des fouilles à corps.

<u>Incidents</u>: une <u>mise au cachot</u> s'est opérée au mois de ....... avec un détenu qui a été traîné nu à travers les couloirs de la prison. Cet incident nous a été dénoncé par plusieurs agents.

La commission est intervenue immédiatement auprès de la direction qui a ouvert une procédure disciplinaire à l'encontre des 3 agents qui étaient concernés.

Cette procédure a abouti à des excuses présentées par les agents au détenu concerné. Est ce suffisant ? Le détenu a accepté les excuses.

<u>Bagarres</u> entre détenus: très dures. Plusieurs règlements de compte depuis le mois d'août qui ont provoqué des transferts de détenus dans d'autres prisons. <u>Difficulté</u>: l'absence de caméras a empêché les agents de toujours bien comprendre ce qui se passait ou de ne pas voir les choses arriver. Des détenus « victimes » ont aussi été sanctionnés.



## 11) Le plan de détention et l'aménagement de la peine :

<u>Difficulté récurrente</u>: problème du SPS sur les mesures alternatives à la détention.

Le SPS présente un manque important de personnel. Celui ci est parfois aidé par des interventions d'autres SPS à temps partiel. Cela implique que les assistants, quand ils sont là, ne sont jamais réellement au fait des dossiers et ne connaissent pas bien les détenus.

Un détenu qui arrive à Nivelles doit attendre aujourd'hui 4 mois pour se voir attribuer un AS et un psychologue qui « s'occuperont » de son plan de détention. Le détenu est informé de ce délai au moment de l'entretien d'accueil par la direction ou le SPS (visite obligatoire lors de l'arrivée du détenu).

La date d'arrivée mais également les dates d'admissibilité ainsi que la complexité du dossier sont des éléments pris en compte pour déterminer les prises en charge prioritaires.

<u>Conséquence aussi</u>: les AS et psys travaillent plus sur dossier et ne répondent pas nécessairement aux demandes de rencontre des détenus.

<u>Fond de peine</u>: <u>interpellant</u> le nombres de détenus qui, n'ayant pas été suivis suffisamment à temps, se retrouvent presque à la fin de leur peine et qui préfèrent aller jusqu'au bout pour ne plus être ennuyés ensuite par des conditions lourdes à respecter pendant 5 ans.

Beaucoup de détenus sortent ainsi sans aucun encadrement.

## 12) Accès à un avocat / aide juridique

L'état d'indigence d'un détenu n'est plus une présomption comme auparavant. La procédure normale pour avoir accès à un avocat pro deo consiste à remplir un formulaire de 4 pages destiné à faire connaître l'état de fortune du détenu demandeur au BAJ. Nombreux détenus ne comprennent pas ce qui leur est demandé et les formulaires mal remplis ne sont pas pris en considération. Une des missions de la Commission a donc été d'aider à remplir ce document. A l'initiative de la Commission, l'idée de la mise en place d'une permanence du BAJ à la prison a germé qui pourrait rencontrer tous les problèmes post procès pénal des détenus (étrangers, famille, urgences disciplinaires, etc). En effet, nous réalisons que les avocats pénalistes, qui se bousculent généralement pour défendre un détenu en correctionnelle ou aux Assises, sont largement absents quand il s'agit d'assurer le suivi de la situation pénitentiaire de leurs clients.



Des problèmes de communication rendent toutefois la mise en place de cette idée difficile mais la Commission et le BAJ ne baissent pas les bras.

## 13) OCD, Organe de concertation des détenus

Cet organe se consulte pour définir, trimestriellement, les souhaits ou mécontentements des détenus par rapport à leurs conditions de vie et participe à la préparation des listes des cantines en fonction des désidératas de leurs codétenus.

Il y avait auparavant de véritables élections des représentants des détenus. Les candidats faisaient « campagne ». Malheureusement, celle-ci a été considérée comme très oppressante pour certains détenus, certains candidats, semble-il, n'hésitant pas à utiliser tous les moyens de pression possibles. Actuellement, les candidats sont tirés au sort par un membre de la direction en compagnie de deux membres de la commission de surveillance.

<u>Difficulté</u>: Cette méthode est très critiquée parce que n'importe qui peut poser sa candidature, certains ne parlent pas du tout notre langue, d'autres sont prêts à quitter la prison, les derniers sont disciplinairement limites ...Tous les candidats sont donc tirés au sort et inscrits dans une liste qui se déroule au fur et à mesure des départs ou des sanctions disciplinaires qui excluent les candidats des conditions d'admissibilité à l'OCD.

#### Conclusions

## Objectifs de la CSP:

- travailler fort aux contacts avec la direction et le personnel pour trouver une issue au réel problème de communication qui règne dans la prison (ex : infos concernant le BAJ, obtenir des réponses aux rapports des détenus....)
- une idée : voir à l'entrée des détenus s'ils ont une formation particulière qui permettrait d'organiser une réelle équipe auprès du service technique de la prison.



<u>A communiquer au CCSP</u>: il y a lieu de réaliser, qu'en dehors des règlements édictés par la loi et l'administration centrale dans les règlements d'ordre intérieur, toutes les prisons, en fonction de leurs spécificités, ont aussi leurs propres réglementations. Certaines d'entre elles devraient pouvoir être harmonisées:

- Voir quels sont les différents régimes de détention préventive dans les prisons belges pour pouvoir suggérer l'application dans les maisons d'arrêt du meilleur d'entre eux
- Voir quelles sont les méthodes de calcul du nombre d'heures de travail dans les autres prisons. Y a t il des difficultés partout ?
- Comment sont organisés les mouvements dans les autres prisons ? Est ce le blocage partout ?
- Voir s'il y a moyen d'envisager l'uniformisation des inventaires des biens des détenus ?
- Voir quel est le nombre de détenus qui « vont à fond de peine » dans les différentes prisons, décisions qui semblent prises assez souvent. Raisons ?

Et pour terminer, même si cela n'appartient pas à l'année 2019, pourquoi ne pas profiter de la situation très particulière que nous connaissons pour mettre des détenus au travail <u>dans toutes les prisons</u> à fabriquer des masques dont la population toute entière aura besoin d'ici quelques semaines ?